

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de CARBON-BLANC, le 12 Juillet deux mille dix sept à 18 heures 30, sous la présidence de *Monsieur Alain TURBY*, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- Alain TURBY, Maire,
- Jean-Paul GRASSET, Adjoint au Maire,
- Jean-Marie GUËNON, Adjoint au Maire,
- Marie-Claude GOUGUET, Adjointe au Maire,
- Gérard PINSTON, Adjoint au Maire,
- Cécile MONTSEC, Adjointe au Maire,
- Guillaume BLANCHER, Adjoint au Maire,
- Elisabeth DESPLATS, Adjointe au Maire,
- Frédérique ROIRAND, Conseillère Municipale Déléguée,
- Thierry THOUVENIN, Conseiller Municipal Délégué,
- Nadine ARPIN, Conseillère Municipale Déléguée,
- Christophe JAUREGUI, Conseiller Municipal Délégué,
- Hervé DUSSOL, Conseiller Municipal Délégué,
- Guy BARDIN, Conseiller Municipal,
- Nicolas PINEAU, Conseiller Municipal,
- Marjorie CANALES, Conseillère Municipale,
- Séverine DENIS, Conseillère Municipale,
- André MERCIER, Conseiller Municipal,
- Annick BECERRO, Conseillère Municipale.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

- Bertrand GARBAY, Conseiller Municipal Délégué, qui a donné pouvoir à M. GRASSET
- Frédéric ALLAIRE, Conseiller Municipal Délégué, qui a donné pouvoir à Mme MONTSEC
- Christophe DROUIN, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à M. TURBY
- Olivia PRETESEILLE, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Mme ROIRAND
- Arnaud FONTHIEURE, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à M. JAUREGUI
- Martine FARGEAUDOUX, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à M. GUENON
- Joseph GAUTHIER, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à M. BLANCHER
- Nicole ERNAULT, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à M. THOUVENIN
- Laurent PEREZ-ROBA, Conseiller Municipal qui a donné pouvoir à Mme BECERRO

1. Ouverture de la séance
2. Désignation d'un secrétaire de séance (article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales :
3. Absents excusés et délégations de pouvoirs
4. Approbation à l'unanimité du procès-verbal

DELIBERATIONS GROUPEES

Monsieur le Maire indique que certaines questions inscrites à l'ordre du jour ont été groupées en concertation avec les groupes d'opposition. Ainsi, il est convenu qu'un résumé des délibérations sera soumis et fera l'objet d'un vote unique. Il s'agit des points suivants :

- 1) PROGRAMME D'INTERET GENERAL
- 2) SUBVENTION DANS LE CADRE DES COUPONS SPORT ET CULTURE
- 3) PRISE EN CHARGE DES OBSEQUES D'UNE ADMINISTREE
- 5) INDEMNITES DES ELUS - ACTUALISATION
- 12) CONVENTION AVEC LA BANQUE DEPARTEMENTALE DE PRET
- 13) MEDIATHEQUE- PILON
- 14) CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LES AILES DE BELLEVUE »
- 20) CESSIION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A BORDEAUX METROPOLE
- 7) CONVENTION O'FIL DU JEU - AVENANT N° 1
- 8) CONVENTION COS - AVENANT N° 1
- 9) TARIFS DES MANIFESTATIONS MUNICIPALES
- 16) CONVENTION PETIT BRUIT
- 17) REGLEMENT DU SAF
- 18) CHARTE DES ASSISTANTES MATERNELLES

DELIBERATIONS DEGROUPEES

- 4) DECISION MODIFICATIVE
- 6) CONVENTION ARTEC - AVENANT N° 1
- 10) PERSONNEL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- 11) PERSONNEL - RIFSEEP
- 15) MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE
- 19) CONVENTION OMEXOM

2017-32 - PROGRAMME D'INTERET GENERAL

Présenté en Commission ressources du 04/07/2017.

Dans le cadre de la politique d'amélioration de l'Habitat, le Conseil Municipal a décidé de participer à des travaux d'amélioration à l'habitat pour un couple d'administrés carbonblanais à hauteur de 1 531.41 € (travaux d'énergie).

VOTE : approuvé à l'unanimité des voix par 28 voix POUR

2017- 33 - SUBVENTION DANS LE CADRE DES COUPONS SPORT ET CULTURE

Présenté en Commission ressources du 04/07/2017.

Dans le cadre de la politique en direction du développement des activités sportives et culturelles, le Conseil Municipal se prononce en faveur de l'attribution des subventions suivantes :

- Au Club Omnisports pour les coupons sport (1 040 €) 25 familles bénéficiaires,
- A l'ASCJB pour les coupons culture (660 €) 14 familles bénéficiaires.

Le Maire est autorisé à signer les avenants correspondants.

VOTE : approuvé à l'unanimité des voix par 28 voix POUR

2017- 34 -PRISE EN CHARGE DES OBSEQUES D'UNE ADMINISTREE

Présenté en Commission ressources du 04/07/2017.

Conformément à l'article L 2213-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a décidé de prendre en charge les obsèques d'une administrée décédée le 8 février dernier, sans héritier et sans ressources suffisantes. La facture à régler aux Pompes Funèbres de Quintana s'élève à 2 179.03 €, à imputer à l'article 6713 du budget.

VOTE : approuvé à l'unanimité des voix par 28 voix POUR

2017-35 - INDEMNITES DES ELUS - ACTUALISATION

Présenté en Commission ressources du 04/07/2017.

A la demande de Monsieur le Trésorier de Cenon, il doit être procédé à une actualisation de la délibération n° 2014-15 du 17 avril 2014 portant sur les indemnités des élus qui faisait référence à l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

VOTE : approuvé à l'unanimité des voix par 28 voix POUR

2017-36 - CONVENTION AVEC LA BDP

Présenté en Commission Culture du 05/07/17

Le Conseil Départemental porte depuis longtemps une politique de développement de la lecture publique. Cette politique est mise en place par la bibliothèque départementale de prêt (BDP) qui structure le réseau de lecture publique en mettant en valeur les équipements de proximité de manière à mailler le territoire. La commune s'engage à garantir l'usage d'un bâtiment entretenu et adapté (avec téléphone et mail), à prêter gratuitement ses documents, à avoir des personnes formées, à mettre à jour l'agenda sur le site [www. Bibliogironde.fr](http://www.Bibliogironde.fr), à établir un règlement intérieur, à transmettre un rapport d'activité annuel, à participer régulièrement à une réunion bilan en présence du Maire, d'un Adjoint ou d'un Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal se prononce en faveur de la signature d'une nouvelle convention qui définit les moyens d'intervention de la bibliothèque départementale (BDP) afin de développer et de soutenir l'activité de la médiathèque.

VOTE : approuvé à l'unanimité des voix par 28 voix POUR

2017-37- MEDIATHEQUE- PILON

Présenté en Commission Education/Culture du 05/07/17

Le Conseil Municipal autorise la destruction ou le don de certains ouvrages de la Médiathèque. Certains de ces documents (à ce jour 1 676 titres) peuvent être donnés à des structures associatives ou municipales ainsi qu'aux établissements scolaires qui en ont exprimé la demande.

VOTE : approuvé à l'unanimité des voix par 28 voix POUR

2017-38 - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LES AILES DE BELLEVUE »

Présenté en Commission Sécurité/Bâtiments du 7/07/17.

L'Association « les ailes de Bellevue » a pour principal objectif d'engager une réflexion sur la rénovation et la valorisation du Moulin de Bellevue érigé sur la parcelle du plan cadastral Section AO N°204 de la commune qui appartient au patrimoine communal, ainsi que de l'environnement du bâtiment. Afin de définir les modalités d'application d'un partenariat qui définit les droits et obligations de chaque partie, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec ladite Association.

VOTE : approuvé à l'unanimité des voix par 28 voix POUR

2017- 39 - CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A BORDEAUX METROPOLE

Présenté en Commission Sécurité/Bâtiments du 7/07/17.

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de voirie de la Rue Pasteur sur le territoire de la Commune de CARBON-BLANC, Bordeaux Métropole a souhaité acquérir une emprise de 197 m² à détacher de la parcelle AO 204, propriété de la Commune et impactée par l'emplacement réservé T 451. Le Conseil Municipal se prononce en faveur de cette cession à titre gratuit.

VOTE : approuvé à l'unanimité des voix par 28 voix POUR

2017-40 - CONVENTION O'FIL DU JEU – AVENANT N° 1

Présenté en Commission ressources du 04/07/2017.

A la demande du Trésorier et conformément à l'article du CGCT, il est nécessaire de passer un avenant précisant le montant de la subvention allouée (25 000 €) à cette association lors de la séance du Conseil Municipal du 15 février 2017.

VOTE : approuvé à l'unanimité des voix par 28 voix POUR

2017-41- CONVENTION COS – AVENANT N° 1

Présenté en Commission ressources du 04/07/2017.

A la demande du Trésorier et conformément à l'article du CGCT, il est nécessaire de passer un avenant précisant le montant de la subvention allouée (60 000 €) à cette association lors de la séance du Conseil Municipal du 15 février 2017.

VOTE : approuvé à l'unanimité des voix par 28 voix POUR

2017- 42 - TARIFS DES MANIFESTATIONS MUNICIPALES

Présenté en Commission ressources du 04/07/2017.

Le Conseil Municipal a décidé de fixer un tarif de 10 € le mètre linéaire dans le cadre du marché gourmand. Le prix de la paëlla organisée pour la fête locale est augmenté de 2 €, soit un prix total boisson comprise de 15 €. Ces recettes seront encaissées sur le compte de la régie universelle.

VOTE : approuvé à l'unanimité des voix par 28 voix POUR

2017-43 - CONVENTION PETIT BRUIT

Présenté en Commission Petite Enfance du 6/07/17

Le Conseil Municipal a décidé de renouveler la convention avec l'Association Petit Bruit qui intervient 2 h par mois auprès des enfants fréquentant l'accueil familial et le multi-accueil. Le coût horaire de cette prestation est de 49 € TTC, réglée sur présentation d'une facture mensuelle précisant les heures réellement effectuées. La dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours, article 6111.

VOTE : approuvé à l'unanimité des voix par 28 voix POUR

2017-44 - REGLEMENT DU SAF

Présenté en Commission Petite Enfance du 6/07/17

Sur proposition du Médecin de la PMI et suite à la Commission Petite Enfance du 6 juillet 2017, le Conseil Municipal a décidé d'apporter quelques modifications au règlement de fonctionnement de la crèche familiale portant notamment sur les jours et heures d'ouverture, sur le contrat d'accueil, le conseil d'établissement, les conditions d'inscription, d'admission et de départ définitif, les critères d'attribution des places, l'organisation du quotidien de l'enfant.

VOTE : approuvé à l'unanimité des voix par 28 voix POUR

2017-45 - CHARTE DES ASSISTANTES MATERNELLES

Présenté en Commission Petite Enfance du 6/07/17

La charte est un outil de dialogue entre les parents et l'assistante maternelle. Elle permet d'aborder les aspects concrets de l'accueil du jeune enfant chez l'assistante maternelle et d'assurer une meilleure compréhension entre les différentes parties. Le Conseil Municipal s'est prononcé sur la charte qui sera proposée aux parents et à l'assistante maternelle qui accueillera leur enfant.

VOTE : approuvé à l'unanimité des voix par 28 voix POUR

DELIBERATIONS DEGROUPEES

2017-46 - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Présenté en Commission ressources du 04/07/2017.

Dans le cadre de la mise au point de l'exécution budgétaire, le Conseil Municipal a décidé de modifier le budget en cours, en diminuant les crédits en Section d'Investissement de l'opération 10 « Eclairage Public » et de l'opération 19 « Ecole Maternelle Jacques Prévert » et en augmentant les opérations d'équipement. Ces opérations sont détaillées ci-dessous :

En section d'investissement :

Opérations Libellés	Articles/ sous-fonctions	Diminution Section des Dépenses	Augmentation Section des Dépenses
Opération 10 - Eclairage public	21534/814	24 952 €	
Opération 19 - Ecole maternelle Prévert	2313/211	7 300 €	
Opération 13 - Plaine des Sports	21318/414		2 800 €
Opération 17 - Mairie	2188/020		1 170 €
Opération 18 - Ecoles	21312/212		12 250 €
Opération 24 - CTM	2188/823		3 500 €
	2182/823		1 500 €
Opération 30 - Divers Services	20422/020		1 532 €
	2188/020		4 000 €
Opération 42 - HC	21318/823		5 500 €
Total		32 252 €	32 252 €

VOTE : approuvé à l'unanimité des voix par 28 voix POUR

2017-47 - CONVENTION ARTEC – AVENANT N° 1

Présenté en Commission ressources du 04/07/2017.

Le Conseil Municipal s'est prononcé sur la modification de certains tarifs du cinéma. Cette modification fait l'objet d'un avenant à la convention avec la Société ARTEC.

- Suppression de la carte d'abonnement au cinéma à 5.50 €
- Passer l'âge de la tarification à 4 € actuellement de – 14 ans à – 16 ans
- Séance ciné-thématique : 6.00 €, l'exploitant s'engageant à reverser la somme de 0.50 €/entrée sous forme de dons annuels.

Les autres tarifs sont maintenus.

VOTE : approuvé à l'unanimité des voix par 28 voix POUR

2017-48 - PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Présenté en Commission ressources du 04/07/2017.

Le Conseil Municipal a décidé de modifier le tableau des effectifs comme suit !

SUPPRIMER :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^e classe
- 2 postes d'adjoint technique

CREER :

- 5 postes d'adjoint d'animation permanent à temps complet
- 2 postes d'adjoint technique principal 2^e classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget en cours.

VOTE : approuvé à l'unanimité des voix par 28 voix POUR

2017-49 - PERSONNEL – RIFSEEP

Le RIFSEEP est un Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertises et engagement professionnel. Il se définit comme un complément de rémunération. Les avantages consentis au titre du régime indemnitaire ont un caractère facultatif, qui découle de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 et du décret n° 91-875 du 6 septembre 1991.

Le RIFSEEP comprend deux parties :

- l'IFSE, Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise qui représente le régime indemnitaire mensuel. C'est une part fixe déterminée en appréciant la place au sein de l'organigramme et les spécificités de la fiche de poste,
- le CIA, Complément Indemnitaire Annuel, est une part facultative et variable fixée au regard des critères d'évaluation établis pour l'entretien professionnel.

Après un travail effectué par un Comité de Pilotage issu du Comité Technique, le Conseil Municipal doit déterminer l'enveloppe budgétaire, fixer les bénéficiaires et les modalités de versement ainsi que les critères d'attribution. Le Maire, par arrêté individuel, attribuera à chaque agent son régime indemnitaire en respectant le cadre prévu par la délibération du Conseil Municipal.

VOTE : approuvé à l'unanimité des voix par 28 voix POUR

2017-50 - MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE

Présenté en Commission Education/Culture du 05/07/17

Face à une forte augmentation des effectifs scolaires et afin de garantir la qualité de l'accueil des enfants, le Conseil Municipal a décidé d'apporter des précisions concernant la carte scolaire, notamment en ce qui concerne les familles hors commune, les affectations, les changements d'école.

VOTE : approuvé à l'unanimité des voix par 28 voix POUR

2017-51 - CONVENTION OMEXOM

Présenté en Commission Sécurité/Bâtiments du 7/07/17.

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec Réseau de Transport d'Electricité (RTE) qui a chargé la Société OMEXOM pour remplacer un pylône électrique, implanté Rue San Martin de Valdeiglesias.

VOTE : approuvé à l'unanimité des voix par 28 voix POUR

INFORMATIONS

DECISION DE L'ORDONNATEUR

Le compte « dépenses imprévues » de la section de fonctionnement a fait l'objet des virements de crédits suivants :

OBJET DES DÉPENSES	DIMINUTION SUR CRÉDITS DÉJÀ ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CRÉDITS	
	FONCTION/ NATURE	MONTANT	FONCTION/ NATURE	MONTANT
Dépenses imprévues	01.022	3 880 €		
Subventions de fonctionnement aux Associations			025.6574	1 700 €
Secours et dots			020.6713	2 180 €
TOTAUX		3 880 €		3 880 €

COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DES FORCES DE SECURITE DE L'ÉTAT

Monsieur le Maire a reconduit la convention de coordination entre la Police Municipale et la Gendarmerie pour une durée de 3 ans.

MARCHE PUBLIC : MODULAIRES ECOLES

La Société SPAZEO, dont le siège social est situé à SAINT SAUVEUR (Département de la Haute Garonne), a été retenue pour la fourniture et l'installation de bâtiments modulaires pour 2 salles de classe pour un montant total de 69 769 € HT, soit TTC de 83 496 €.

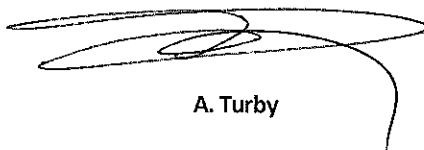
FETE LOCALE

Monsieur le Maire donne lecture d'une déclaration portant sur l'attitude de certaines associations lors d'une récente réunion relative à l'organisation de la fête locale et notamment sur la gestion de la buvette dont les bénéfices sont reversés à des associations caritatives. Des propos désobligeants ont été tenus à l'encontre de l'Adjointe et du Responsable du Service Culture qui incite la Majorité Municipale à demander des excuses, par écrit, aux Responsables des Associations concernées. Il a été validé par le groupe Majoritaire et la Direction Générale qu'aucun élu ne participera aux manifestations organisées par celles-ci et qu'aucun soutien logistique ne sera accordé tant que des courriers d'excuses à l'attention du Président de la Croix Rouge, de l'adjointe au Maire en charge de la culture et du responsable du service culture n'auront pas été reçus. Les groupes minoritaires du conseil municipal ont approuvé cette démarche.

La séance est levée à 20 H 30

Fait à Carbon-Blanc, le 13 juillet 2017

Le Maire,



A. Turby

